



Bruxelles, le 21 mai 2008

**NOTE D'INFORMATION<sup>1</sup>**  
**QUESTIONS RELATIVES À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT<sup>2</sup>**

qui seront examinées par le  
CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS EXTÉRIEURES  
les **26 et 27 mai à Bruxelles**

Les discussions concernant le volet "développement" de la session du CAGRE qui aura lieu en mai tourneront autour de trois grandes questions:

- le rôle de l'UE en tant que partenaire mondial pour le développement;
- la négociation et la mise en œuvre d'accords de partenariat économique avec les pays et régions ACP;
- les droits de l'enfant dans le cadre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

**L'UE en tant que partenaire mondial pour le développement**

Cette année se situe à mi-chemin du délai fixé pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>3</sup>. En tant que partenaire mondial pour le développement, l'UE continuera à prendre la tête des efforts collectifs. Le Conseil fera le point et se penchera sur les différentes questions liées entre elles afin d'affiner la contribution de l'UE.

À la lumière des progrès réalisés dans certains pays et régions, le Conseil communiquera probablement le message selon lequel tous les OMD peuvent encore être atteints dans toutes les régions du monde, à condition qu'une action concertée soit entreprise sans délai et de manière soutenue jusqu'en 2015. Cependant, il se déclarera préoccupé par le fait que, dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique subsaharienne, ces objectifs soient loin d'être atteints.

---

<sup>1</sup> Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

<sup>2</sup> Des informations générales sur les travaux du Conseil dans le domaine de la politique de développement sont disponibles sur le site web du Conseil: [www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu) (cliquer sur "*Development Cooperation and Trade*")

<sup>3</sup> Fixés par les dirigeants mondiaux au Sommet du millénaire organisé en septembre 2000, huit objectifs doivent être atteints d'ici 2015.

Le Conseil saisira également l'occasion pour souligner le rôle moteur joué par l'UE en tant que premier bailleur de fonds mondial et préconisera une réponse ambitieuse axée sur l'action avant, pendant et après un certain nombre d'événements majeurs qui auront lieu au cours du deuxième semestre de l'année: le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé par l'OCDE-DAC (Accra, du 2 au 4 septembre 2008), la réunion de haut niveau sur les OMD organisée par les Nations unies (New York, le 25 septembre) et la conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement (Doha, du 29 novembre au 2 décembre).

En particulier:

- le Conseil examinera comment accélérer la réalisation des OMD. Compte tenu du fait qu'il reste sept années pour ce faire, il convient de confirmer à nouveau les engagements politiques forts pris par les gouvernements, d'adopter des politiques saines, de stimuler les stratégies d'investissement, d'augmenter les ressources nationales et de doper l'aide internationale;
- le Conseil fera le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son engagement financier à long terme en vue de renforcer l'aide au développement fournie par l'UE. Dans la perspective de la conférence de Doha, le Conseil réaffirmera probablement la détermination de l'UE à veiller à la mise en œuvre et à maintenir l'intégrité du Consensus de Monterrey<sup>4</sup>;
- le Conseil examinera comment accélérer le rythme des réformes afin d'améliorer l'efficacité de l'aide fournie par l'UE, en vue notamment du Forum d'Accra. Tout en saluant les progrès accomplis depuis l'adoption de la déclaration de Paris en 2005, le Conseil soulignera probablement que les progrès dans ce domaine demeurent encore trop lents et fragmentés, que davantage d'efforts sont nécessaires et qu'il convient en particulier d'accélérer et d'améliorer la mise en œuvre systématique dans des domaines essentiels tels que la division du travail, la prévisibilité de l'aide, l'utilisation des systèmes nationaux et la coresponsabilité en ce qui concerne les résultats;
- la mise en œuvre de la stratégie de 2007 de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce sera examinée d'un point de vue quantitatif et qualitatif: en particulier, elle devrait être pleinement compatible avec les principes énoncés dans la déclaration de Paris de l'OCDE de 2005<sup>5</sup> et le code de conduite de 2007 de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, et elle devrait répondre aux priorités liées au commerce et au développement des pays partenaires dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans nationaux de développement;
- les synergies et la cohérence entre les actions européennes entreprises dans le cadre des efforts visant à atteindre les OMD seront développées dans les domaines des changements climatiques, des biocarburants, des migrations et de la recherche (cohérence de l'action en faveur du développement);

---

<sup>4</sup> Adopté par les dirigeants mondiaux lors de la conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement tenue en mars 2002, le Consensus de Monterrey est une référence de premier plan pour la coopération internationale au développement.

<sup>5</sup> Faite par les ministres en mars 2005, la déclaration de Paris est un accord international destiné à améliorer l'harmonisation, l'alignement et la gestion de l'aide au développement.

- le Conseil se penchera également sur deux nouveaux défis pour le développement et les OMD: les changements climatiques et le prix des denrées alimentaires. Le Conseil imprimera un élan à la mise en œuvre de l' Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique conclue en 2007 entre l'UE et les pays en développement pauvres, et il examinera les dimensions à court, moyen et long terme de la réaction collective de l'UE à l'augmentation du prix des denrées alimentaires, dans le contexte du développement et de l'aide humanitaire.

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions portant sur tous ces éléments.

### **Accords de partenariat économique**

Le Conseil fera le point sur le processus de négociation et de mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE), après le paraphe d'un accord régional de partenariat économique avec le CARIFORUM et d'accords intérimaires avec plusieurs autres régions ACP.

Considérant que les accords de partenariat économique sont susceptibles de jouer un rôle crucial dans l'accompagnement et le soutien de l'intégration régionale, ainsi que dans la promotion du développement, le Conseil tirera des conclusions assorties de recommandations pratiques en vue de la conclusion effective des négociations. Les APE doivent s'appuyer sur les processus d'intégration régionale existants, les stimuler et les soutenir; il est probable que le Conseil le réaffirmera dans ses conclusions, tout en précisant que, en raison de l'existence de différents niveaux d'intégration régionale dans les régions ACP, le champ d'application d'un APE peut également varier d'une région à l'autre.

Le Conseil débattrà des ajustements et des réformes que l'intégration régionale et les APE peuvent rendre nécessaires dans les économies et les politiques des pays ACP. Pour que les régions, les pays et les communautés locales ACP puissent tirer les fruits des APE et de l'intégration régionale, ces processus seront accompagnés d'une aide au développement fournie par l'UE, y compris une assistance liée au commerce que l'UE s'est engagée à porter à 2 milliards d'euros annuels d'ici 2010.

Le Conseil aura aussi à cœur de réaffirmer l'importance d'un système de suivi approprié pour évaluer l'impact sur le développement et le commerce, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre, tout en permettant la consultation des parties prenantes. L'architecture institutionnelle des APE, qui sera à la fois ouverte à tous et flexible, devrait garantir des synergies appropriées avec les institutions prévues par l'accord de Cotonou, qui demeure le cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre l'UE et les pays ACP.

Enfin, tout en soulignant l'importance d'un dialogue permanent sur les APE au niveau national, régional et de l'ensemble des pays ACP, le Conseil défrichera le terrain pour les discussions qui auront lieu lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres ACP-UE à Addis-Abeba, les 12 et 13 juin.

## **Les droits de l'enfant dans le cadre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire**

Les droits de l'enfant sont au centre des priorités de la présidence. Outre leur indéniable dimension "droits de l'homme", les droits de l'enfant sont également étroitement liés aux activités de développement menées dans le cadre de la réalisation des OMD. Les droits, le bien-être et l'épanouissement des enfants ont une incidence directe sur les progrès accomplis dans ce domaine. La promotion et la protection des droits de l'enfant, y compris par la coopération au développement, sont donc essentielles dans le cadre des OMD. Le Conseil devrait formuler des orientations en vue d'améliorer la prise en compte effective de la question des droits de l'enfant dans tous les instruments dont l'UE dispose en matière de coopération au développement.

Le Conseil accordera également une attention particulière aux besoins des enfants dans les situations d'urgence. Les enfants sont affectés de manière disproportionnée par les crises humanitaires, comme l'ont montré les catastrophes survenues récemment au Myanmar et en Chine. Le Conseil rappellera que, face à ces situations, il est nécessaire d'intervenir rapidement et de manière efficace afin de répondre aux besoins vitaux, conformément au "consensus européen sur l'aide humanitaire", tout en mettant en place les conditions et les liens nécessaires pour les actions de développement à plus long terme et l'accès aux services de base. Le Conseil sera particulièrement attentif au problème des enfants séparés de leur famille et des enfants non accompagnés, ainsi qu'à l'éducation des enfants dans les situations d'urgence.

En outre, le Conseil se penchera sur la question des groupes d'enfants particulièrement vulnérables, les droits et besoins spécifiques des filles et des garçons et les formes de violence et d'exploitation auxquels ils peuvent être exposés. Enfin, il insistera sur l'importance des liens systématiques qu'il convient d'établir entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

La présidence a l'intention de tenir un débat sur ces questions et souhaite que le Conseil adopte des conclusions à leur sujet.

### **Produits de base**

Dans le contexte de l'évolution des prix des produits de base et de la réduction de la pauvreté, le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le plan d'action de l'UE relatif aux chaînes de produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté et sur le partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton.

Compte tenu de l'évolution des marchés et des défis auxquels sont actuellement confrontés les pays pauvres dépendants des produits de base, le Conseil invitera la Commission et les États membres à suivre une approche coordonnée et proactive pour faire face à ces nouveaux défis, en mettant plus particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer les synergies et la cohérence entre le commerce, le développement, les questions et les politiques environnementales et sociales.